

Convocation

Assemblée générale de FAIR – 16 mai 2024

Chers membres de FAIR,

Ayant bloqué la date du 16 mai 2024 pour tenir notre Assemblée générale annuelle, nous aurons le plaisir de nous retrouver à partir de 13h30 à l'AGECA, 177 rue de Charonne, Paris XI^e pour notre Assemblée générale (AG) qui débutera à 14h.

Cette AG va clore le premier mandat de 3 ans (2021-2024) exercé depuis la fusion de 2021 entre Finansol et l'iiLab. Elle verra le renouvellement complet de nos instances avec un vote électronique qui sera éclairé par les recommandations de notre Comité de nomination. Elle sera donc importante puisqu'elle élira le nouveau Conseil d'administration (CA), qui désignera ensuite lors d'une réunion spécifique le nouveau Bureau et le nouveau Président ainsi que les membres de nos Comités (Comité des adhésions, Comité de nomination et Comité de paiement aux résultats).

Notre Assemblée générale comportera l'approbation des comptes 2023 et des documents statutaires habituels (rapport moral et d'activité 2023, budget 2024) et le vote des résolutions. L'une d'entre elles portera sur la réintroduction de la clause d'indexation des cotisations qui figurait dans notre barème jusqu'en 2021 mais a été oubliée lors de la fusion. Nous proposerons donc, sans toucher au barème qui a été adopté à compter de l'exercice 2022, de la réintroduire puisque nous avons connu une forte inflation depuis 2022.

Nous vous rendrons également compte du fonctionnement et du travail des différents comités du CA (nomination et adhésions) et des autres comités (fondateurs ; NAB France ; conseil scientifique ; comité du label), qui ont tous été très actifs en 2023.

Nous vous présenterons aussi le nouveau plan stratégique 2024-2026 qui a été approuvé par le CA en décembre 2023 et le plan d'action 2024 qui déclinera la première année d'exécution de ce plan, avec en particulier un développement sur l'évolution de notre communication grand public.

Nous évoquerons aussi les groupes de travail, anciens ou nouveaux, qui seront actifs en 2024 et vos retours sur la deuxième année de collecte des données statistiques par notre nouveau système d'information qui évoluera encore en 2024.

Comme les décisions de l'AG ne sont valables sur première convocation que si 25 % des adhérents sont présents ou représentés, j'insiste pour que vous usiez impérativement de l'une des modalités de participation (présence physique ou pouvoir à un autre membre) et que, dans toute la mesure du possible, vous soyez physiquement présents. Les votes seront organisés en ligne, via une plateforme sécurisée dédiée.

Je me fais une grande joie de vous retrouver le 16 mai 2024.

Frédéric Tiberghien, président de FAIR